

Communiqué du 13 mars 2020 sur la procédure du référendum d'initiative partagée (RIP)

À minuit hier soir (heure de Paris), s'est achevée la période de recueil des soutiens à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, qui avait été ouverte pour 9 mois par décret n° 2019-572 du 11 juin 2019 à compter du 13 juin 2019 à 0 heure.

Les résultats provisoires que le Conseil constitutionnel est en mesure à ce stade de rendre publics devront être précisés après contrôle des derniers soutiens déposés et traitement des ultimes réclamations concernant les opérations de recueil des soutiens. La décision finale du Conseil constitutionnel sur cette phase de la procédure sera rendue publique le 26 mars 2020.

À ce jour, le nombre de soutiens valablement déposés au soutien de la proposition de loi peut être estimé à un total de 1 090 570.

VERSION PDF

Communiqué du 13 mars 2020 sur la procédure du RIP

Pdf 26996 Ko